
N° : 2013.1.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 07 février 2013
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
27

OBJET : AFFAIRES DU PERSONNEL : RENOUELEMENT DE CONTRATS

Nb de procurations :
6

POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Il y a lieu de renouveler les contrats de 2 agents :

- Attaché n°ATTACH005 pour l'élaboration, l'animation et le suivi du SIG mis en place dans le cadre du SCOT.
- MNS n°OTAPS2 004 en remplacement du titulaire en disponibilité

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- *De renouveler les contrats des agents recrutés sur les postes suivants :*
 - **Attaché N°ATTACH005**
Durée : 2 ans pour la période du 16/02/2013 au 15/02/2015 (article 3.3.1 de loi de 84)
Rémunération : indice brut 476 régime indemnitaire et gratification en sus.
 - **MNS N° OTAPS2**
Durée : 1 an pour la période du 19/03/2013 au 18/03/2014 (article 3-2)
Rémunération : indice brut 310 régime indemnitaire et gratification en sus.
- *D'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats ou avenants correspondants.*
- *De charger le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour, extrait conforme
A Ribeauvillé, le 14 février 2013

le Président,

Pierre ADOLPH

Délibération n° 2013.1.05

Page 1/1
(dont 0 rapport en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2013

Application agréée E-legalite.com

068-246800577-20130207-2013_1_05-DE